



## VILLE DE COGOLIN

### ARRÊTÉ DU MAIRE

**N° 2026/562**

#### **NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2026 : DÉFILÉ**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1, à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Considérant qu'en raison de l'organisation du conseil municipal extraordinaire pour la nomination du Capitaine de Ville 2026 et de son état-major, il convient de réglementer la circulation afin de faciliter et d'assurer la sécurité des personnes pendant le défilé,

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1

Il conviendra de procéder au ralentissement et à l'interdiction de la circulation :

**le vendredi 24 avril 2026 de 18H15 à 19H**

durant le défilé, sur les voies suivantes :

- départ de l'Oustaou, rue du Général de Gaulle, rue Jean Jaurès, rue Gambetta, boulevard de Lattre de Tassigny, rond-point de Kock, avenue Sigismond Coulet, avenue Georges Clémenceau, Centre Maurin des Maures,

#### ARTICLE 2

En cas d'infraction aux prescriptions de présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R 411.26 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

#### ARTICLE 3

Madame le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale de Cogolin et Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 13 avril 2026

L'adjoint délégué,

Nicolas PATACCHINI



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Formalités de publicité effectuées le : 14/04/2026

N° 2026/431